

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

LE MAIRE,

VU la demande en date du 30/10/2024 par laquelle Mme MOREL Julie représentant, la société **ENEDIS DRSIR Agence raccordement PRNI** TSA 20001 7 boulevard Pacatianus – 38200 VIENNE
☎ 07 88 15 26 15

Entreprise devant réaliser les travaux :
MTPe – ZI de l'Abbaye – BP 8 – 38780 PONT-EVEQUE
☎ 06 24 77 61 65
Mail : albagnier@mtp-energie.fr

Pour les **travaux** de pose de pose de compteur – branchement aux réseaux
Demande l'autorisation pour la réalisation de travaux en bordure du domaine public, voie communale « chemin des rutisses », sur la commune de **Beauvoir-de-Marc**, au profit de la ferme de l'envol.

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2, L113-3, L113-5, L115-1, L141-10 à L141-12;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

VU la loi 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet et par la loi 83-8 du 07 Janvier 1983,

VU le statut de la Commune de Beauvoir-de-Marc, compétente en matière de voirie,

VU l'état des lieux

ARRETE

ARTICLE 1 – Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 – Sécurité et signalisation de chantier

L'entreprise devra signaler son chantier conformément à l'arrêté de police pris dans le cadre de la présente autorisation en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

ARTICLE 3 – Implantation et récolement

L'implantation sera conforme au projet fourni dans le cadre de la demande et à toute préconisation du gestionnaire.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

L'entreprise fournira un plan de récolement des travaux sous format papier et informatique.

ARTICLE 4 - Ouverture et durée du chantier

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de 90 jours.

L'ouverture de chantier est fixée au 12 novembre 2024, pour une durée de 90 jours, conformément à la demande d'autorisation de voirie du 10 octobre 2024.

ARTICLE 5 – Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 – Validité et renouvellement de l'arrêté, remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 5 jours à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai de 10 jours à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avèreront nécessaires.

Après réalisation des travaux, l'entreprise doit la remise en état des lieux. Le remblaiement se fera avec les matériaux extraits hors chaussée. Sous la chaussée (zone goudronnée et accotement de 50 cm) le remblaiement se fera en tout venant 0/80 et réglage en 0/25 avec revêtement identique à l'existant. Le revêtement pourra être de l'enrobé à froid si les conditions météorologiques ne permettent pas la réalisation d'enduits. Ces derniers seront réalisés à la bonne période.

ARTICLE 7 – Entretien et modification des ouvrages

Les ouvrages établis dans l'emprise du domaine public routier Communal devront être maintenus en bon état d'entretien et rester conformes aux conditions fixées dans la présente autorisation.

Le bénéficiaire devra entretenir les ouvrages réalisés, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, auprès du gestionnaire de la voirie.

L'entretien de la végétation poussant au pied des ouvrages aériens implantés sur le domaine public est à la charge du bénéficiaire.

Si la dépose de la (des) lignes(s) aérienne(s) est rendue nécessaire pour les travaux d'entretien (élagage notamment) effectués par le gestionnaire de la voirie, le bénéficiaire sera tenu de la déposer et de la reposer à sa charge et sans indemnité.

La remise à niveau des ouvrages situés en surface de la chaussée (regard, bouches à clef, boucles de détection, chambre, etc.) sera à la charge financière du bénéficiaire ou du gestionnaire de l'ouvrage, notamment en cas de réfection généralisée du revêtement par le gestionnaire de la voirie ou de désordres avérés de ces ouvrages.

Fait à Beauvoir-de-Marc, le 07/11/2024.

Le Maire,
Robert MANDRAND



mandrand

DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution
La gendarmerie de St Jean-de-Bournay
Le SDIS de St Jean-de-Bournay
La Police municipale
Le service de transport en commun

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès des services techniques de la Commune ci-dessus désignée.

ENEDIS-DRSIR-AGENCE RACCORDEMENT PRNI
 TSA 54050
 26 avenue de l'île Saint Martin
 92894 NANTERRE CEDEX 9
 France
 Tel: 2441077705.244101DOV01.02@capitdec.fr
 Fax: 43450386
 N° affaire: 2441077705.244101DOV01



MTPe
 38780 PONT EVEQUE
 France

Courriel: albagnier@mtp-energie.fr
 Tel: +3362476165
 Fax:

Objet: Demande d'occupation de voirie pour travaux (Cerfa n°14023*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une demande de permission de voirie, d'autorisation de voirie, de permis de stationnement et d'autorisation d'entreprendre des travaux.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9
 Le : 10/10/2024
 Signataire : MOREL Julie



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux
 Code de la voirie routière L113-2-L115-1 à L116-8; L123-8; L131-1 à L131-7; L141-10 et L141-11
 Code général des collectivités territoriales L2213-6; L2215-4 à L2215-5
 Gestionnaires des réseaux routiers



Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : ENEDIS-DRSIR-AGENCE RACCORDEMENT PRNI
 Adresse : TSA 20001 7 bd Pacatianus

Code postal : 38200 Localité : VIENNE Pays : France
 Nom contact : MOREL Indicateur pays : +33 Prénom contact : Julie
 Téléphone : 788152615 Indicateur pays : +33
 Fax : Indicateur pays : Courriel : 2441077705.244101DOV01.02@capitdec.fr
 Si le bénéficiaire est différent du demandeur
 Dénomination : MTPe
 Adresse : ZI de l'abbaye BP 8

Code postal : 38780 Localité : PONT EVEQUE Pays : France
 Nom contact : Bagnier Prénom contact : anne laure
 Téléphone : 0624776165 Indicateur pays : +33
 Fax : Indicateur pays : Courriel : albagnier@mtp-energie.fr

Localisation du site concerné par la demande
 Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application _____
 Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : CHEMIN DES RUTISSES

Code postal : 38440 Localité : BEAUVOIR DE MARC
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____
 Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux
 Pose de combleur / branchement aux réseaux (1)

A l'alignement	En retrait de l'alignement	Dépôt ou stationnement <input type="checkbox"/> (2)	Saillie ou Surplomb <input type="checkbox"/> (2)	Aménagement d'accès <input type="checkbox"/> (2)	Ouvrages divers <input type="checkbox"/> (1)
oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Station service Renouvellement Création
 Autres

Date prévue de début d'application : 24/10/2024 Durée d'application (en jours calendaires) : 90

Note : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, une demande d'alignement indiquée.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) Compléter le cadre correspondant
 La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux bases, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes dépositaires du formulaire (DOV) P1, V6, V100

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale Prolongation référence des permis de stationnement : _____

Nature du dépôt Matériaux Benne Grue Etalage
ou Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
stationnement Autres (à préciser) : _____

Saillie ou surplomb (2)

Largueur : _____ de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé Diamètre du tuyau _____ millimètres Longueur _____ mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau : _____

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchements :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) _____

Sous voirie _____ Sous accotement ou trottoirs _____

Tranchée longitudinale _____ mètres 1.0 _____ mètres
Tranchée transversale _____ mètres _____ mètres
Fonçage _____ mètres _____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipements de la route
Autres (à préciser) _____

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/Portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/Surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : 43450386

Fait à : NANTERRE CEDEX 9 _____ Le : 10/10/2024 _____

Nom : MOREL _____ Prénom : Julie _____ Qualité : _____

(3) Extraits cadastre ou équivalent
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux données, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire (COU 72, 305, 9104)

Plan de situation

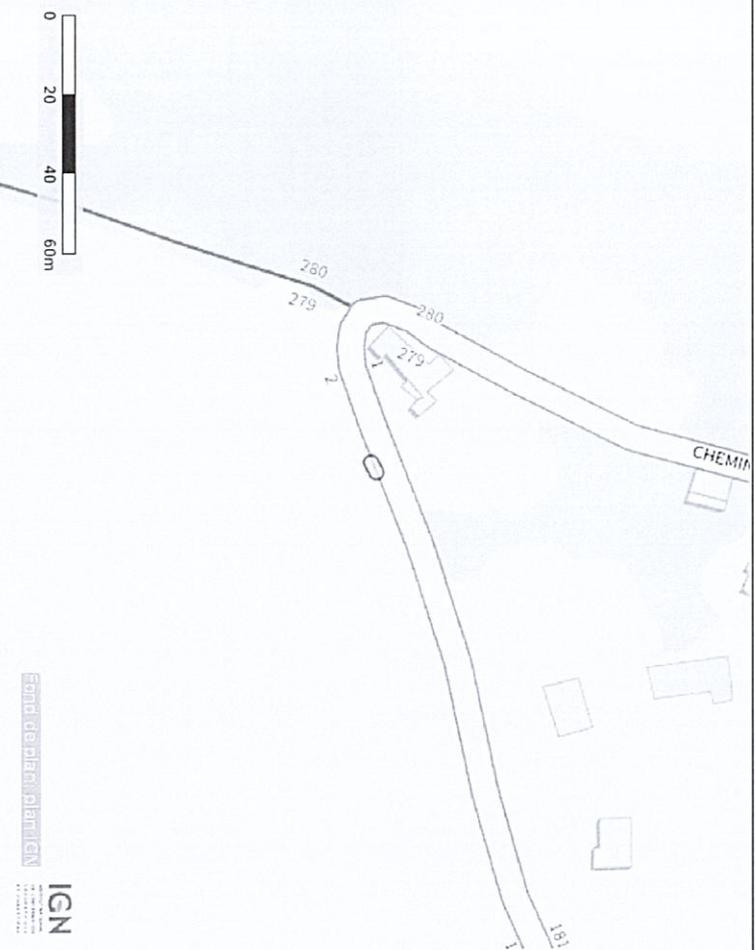
Numéro de consultation de la déclaration liée :



(Publication: 10/09/2011)

Plan détaillé

Numero de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :
863224.0703978218

6492758.4051677445

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

5,08897677949255 45,51439552373145
 5,08898089124268 45,51439662627328
 5,08898523094549 45,51439714553069
 5,08898863182863 45,51439706154883
 5,08899392476863 45,51439637755504
 5,08899794476022 45,51439511983489
 5,08900153740621 45,51439333672175
 5,08900456455439 45,51439109673964
 5,0890069090316 45,514388848596076
 5,0890084832207 45,51438560474250
 5,0890092434552 45,51438256378174
 5,08900910449640 45,51437947994995
 5,0890081283804 45,51437647175703
 5,08900633350920 45,51437365480609
 5,08900378885863 45,51437113735111
 5,08900059221818 45,51436901613650
 5,08899686643298 45,51436737267937
 5,08896467992480 45,51435609564598
 5,08896056817466 45,51435499310332
 5,0889562847185 45,51435447384557
 5,08895182758871 45,51435455782752

5,08894753464871 45,51435524182179
 5,08894351462712 45,51435649954286
 5,08893992201113 45,51435828265716
 5,08893689486295 45,51436052264057
 5,08893454951418 45,51436133341176
 5,08893297609527 45,5143601464016
 5,08893223507182 45,51436905560180
 5,08893235492095 45,51437213943419
 5,08893331036092 45,51437514762733
 5,08893512590814 45,51437796457819
 5,08893767055872 45,51438048203286
 5,08894086719916 45,5143826024704
 5,08894459298437 45,51438424670374
 5,08897677949255 45,51439552373145



(Prochain: Page 4/10)

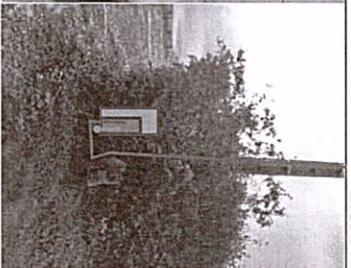
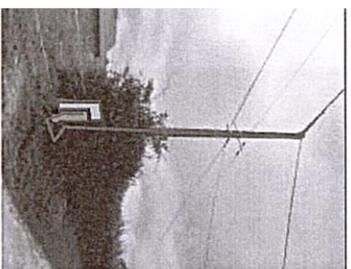


Dossier OSR	43450386
Nom Client	LA FERME DE L'ENVOL
Lieux d'intervention	Beauvoir-de-Marc
Entreprise	MTPc
Technicien	M.THIERMANT

N° OSR : 43450386
 Nom du client : LA FERME DE L'ENVOL
 Lieu d'intervention : Beauvoird-de-Marc

Matrice Compteur
 Index
 Puissance Contrat

ETUDE TECHNIQUE



BESON CLIENT : LE CLIENT SOUHAIITE RACCORDER UNE INSTALLATION AGRICOLE EN TYPE 2 TRIE

TRAVAUX ENEDIS :
 POSER, AU SOL, LOS A DOS, UNE BORNE CIBE CC BUS ET UNE BORNE TYPE 2 PREEQUIPE TRI GA 924
 PREVOIR 14m DE LIAISON DONT 2m EN CABLE 4X35' ALU ET 10m EN CABLE 4X25' ALU ENTRE POTEAU ET BORNE CIBE CC
 RACCORDER LE CABLE DE LIAISON EN 2X16' CU DE LA BORNE TYPE 2 AU CC DE LA BORNE CC

TRANCHE ENEDIS : 1m TERRE SUR ACCOTEMENT

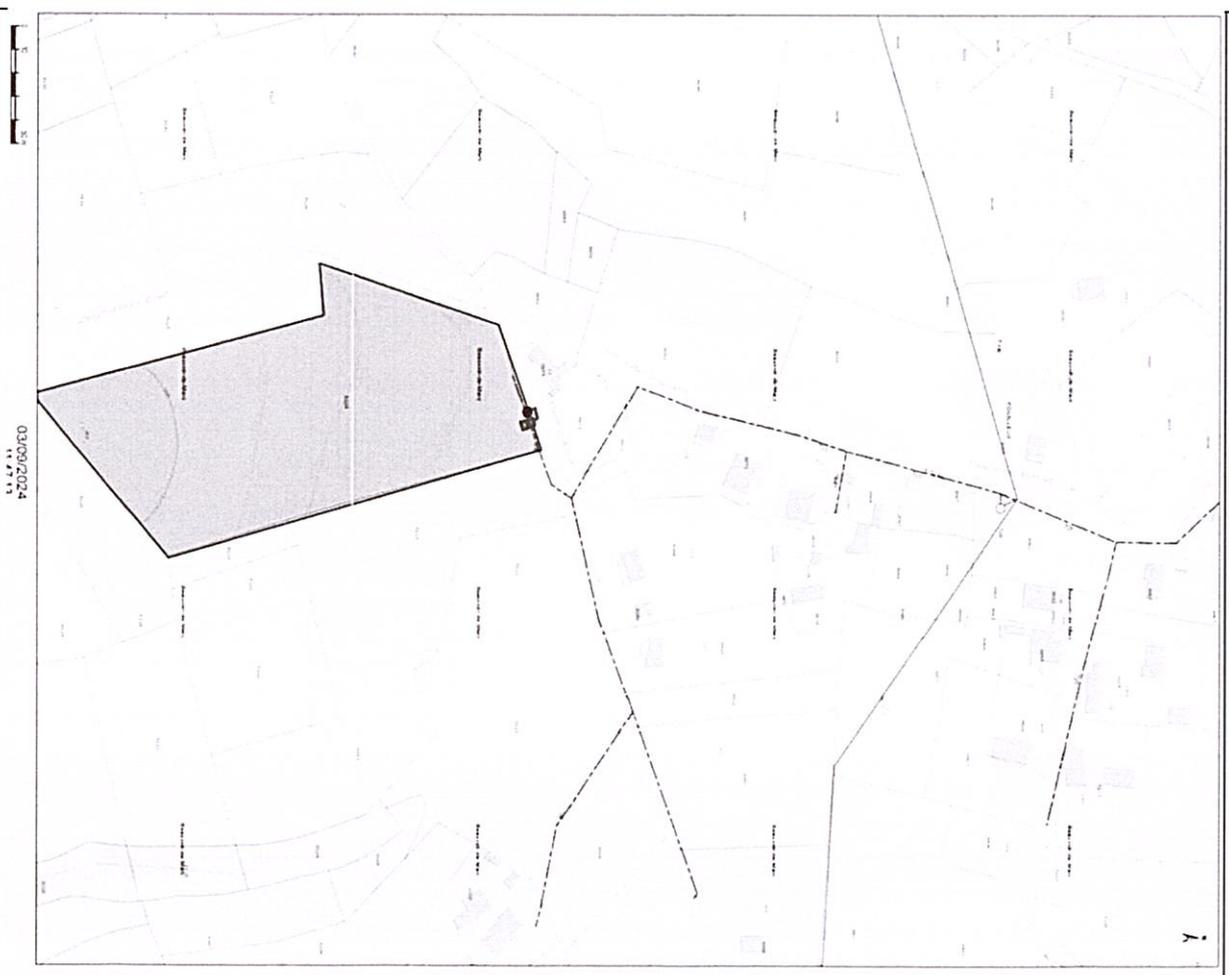
TRAVAUX CLIENT :
 DIGERER ET MANTENIR AU SOL L'EMPLACEMENT CONVENU DES BORNES
 REAUSER LES TRAVAUX DE LAQUAGE NECESSAIRE A L'ACCES AU POINT DE RACCORDEMENT OU BRANCHEMENT

GPS : 45.51438 5.08900

N° OSR : 43450386
 Nom du client : LA FERME DE L'ENVOL
 Lieu d'intervention : Beauvoird-de-Marc

Nom du poste HTA/BT
 Numéro de dipôle 3803500704

PLANS 1000



N° OSR :
Nom du client :
Lieux d'intervention :

ARTICLE

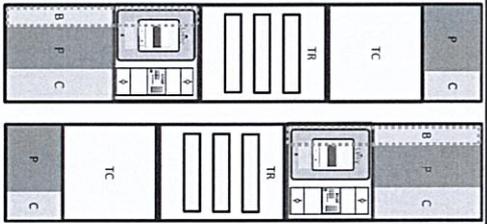
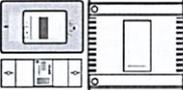
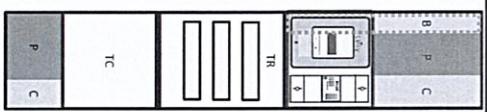
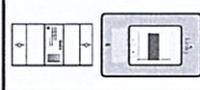
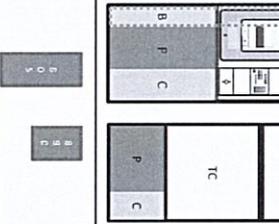
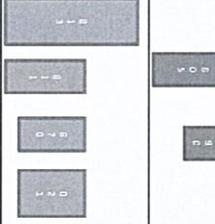
MANCHON JONCTION PREISOLE MJPBAS 25-35MM
EXTREMITÉ RETRACT PR CABLE BT EAR10- 35
GAINÉ PROTECT AEROSOUT SYNTH GPC 35X 35
BORNE CIBE MONOPHASE 60A
B. CIBE T2 CABLE + LG3 + DIS SRI

43450386
LA FERME DE L'ENVOL
Beauvoir-de-Marc

REF. SERVAL	QUANTITE
S6732130	STOCK PRESTAIRE - 4 -
S6798302	STOCK PRESTAIRE - 2 -
S6880540	STOCK PRESTAIRE - 1 -
S6980805	STOCK PRESTAIRE - 1 -
S6980924	STOCK PRESTAIRE - 1 -

N° OSR :	43450386
Nom du client :	LA FERME DE L'ENVOL
Lieux d'intervention :	Beauvoir-de-Marc

LEGENDE

 <p>Panneau de comptage mono 155</p>		<p>Exemples de GTL</p>
 <p>Panneau de comptage CC mono 210</p>		
 <p>Panneau de comptage tri 220</p>		<p>Borne CCP1 805 Coffret CCP1 890</p>
 <p>Panneau de comptage tri CC 222</p>		<p>Borne type 2 tri 813/923/926 Borne type 2 mono 811/921/924 Coffret type 2 mono 870 Coffret type 2 tri 520 021</p>
<p>Liaison au réseau (LR) Liaison A</p>		<p>Borne(s) et/ou coffret(s) prévus(s) pour un dossier lié</p>
<p>Dérivation individuelle (DI) Liaison B</p>		<p>Jonction souterraine/aérienne Grille de repiquage</p>
<p>Réseau BT sout existant</p>		<p>Liaison avec tracé supposé</p>
<p>LR et/ou DI existante(s) et/ou prévus(s) pour un dossier lié</p>		<p>Protection mécanique noyée Fourreau/Gaine</p>
<p>Liaison déposée</p>		<p>Protection méca. apparente Tube/Goulotte</p>
<p>Bout perdu (BP)</p>		<p>Percement Pénétration</p>

